



L'ÉCONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE

en Poitou-Charentes

Édition 2014



SOMMAIRE

Définition	3
Les chiffres clés	4
Les établissements de l'ESS en Poitou-Charentes	8
Charente	9
Charente-Maritime	10
Deux-Sèvres	11
Vienne	12
Communautés d'agglomération du Poitou-Charentes	13
Méthodologie	15

*Publication de l'Observatoire régional de l'économie
sociale et solidaire Poitou-Charentes | décembre 2014*

Directeur de publication | Daniel Arsicot

Rédaction | Mathieu Leydet, Angèle Zinssner

*Graphisme | www.carolinecollon.fr - Aceascop,
www.descourantsdair.com*

Impression | Italic 79

Contact | observatoire@cress-poitoucharentes.fr

Cartes réalisées avec philcarto : <http://philcarto.free.fr>

*Pictogrammes © NounProject (Thomas Helbig, iconsmind.com, MarkieAnn
Packer, Aneeqe Ahmed, Diego Naive, Drue McCurdy, Luis Prado, iconoci,
Iconathon, Matt Scribner, OCHA Visual Information Unit).*

► DÉFINITION

L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique porté par des acteurs qui ont fait le choix de se regrouper pour mener une activité.

Le but principal n'est pas le seul partage des bénéfices, mais la réalisation d'une activité qui répond à un besoin.

La gouvernance est démocratique, l'information et la participation des salariés, associés, adhérents ou parties prenantes n'est pas liée à l'apport en capital ou à la contribution financière.

La gestion est conforme à des principes :

- › Les bénéfices distribuables sont principalement consacrés au maintien et au développement de l'activité.
- › Des réserves impartageables sont constituées et ne peuvent pas être distribuées.

L'économie sociale et solidaire regroupe ainsi des associations, coopératives, mutuelles, fondations, et des sociétés commerciales qui respectent les modalités précédentes, sous certaines conditions, telles que des objectifs de développement durable, de lutte contre les inégalités...

L'ESS se retrouve dans l'ensemble des secteurs d'activités, autant dans des domaines d'intérêt général que dans le champ concurrentiel.

Les acteurs de l'ESS innovent socialement et économiquement, et interviennent souvent dans des domaines d'activités délaissés par le secteur privé traditionnel. Ainsi les acteurs de l'ESS ont été pionniers dans le recyclage, l'aide aux personnes dépendantes, l'alimentation biologique, le micro crédit...

LA LOI DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Après un an de débat, la loi relative à l'économie sociale et solidaire n°2014-856 a été définitivement promulguée le 31 juillet 2014.

Le principal objectif affiché par le gouvernement dans cette loi est d'encourager un changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire, et de favoriser ainsi une croissance plus robuste, plus riche en emplois, plus durable et plus juste socialement.

La loi précise les critères constitutifs des acteurs de l'ESS et donne une définition légale de l'utilité sociale. Pour être reconnues dans le champ de l'économie sociale et solidaire, les structures devront justifier de la poursuite d'un objectif d'utilité sociale, d'une gouvernance démocratique ou participative définie par des statuts et d'une gestion à but lucratif limité ou encadré.

Les entreprises de l'ESS bénéficieront ainsi d'un accès facilité aux financements, par le biais

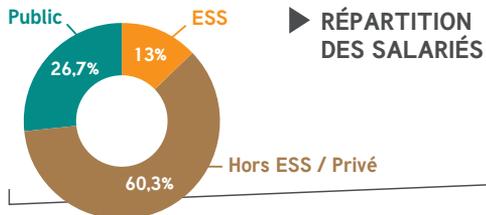
notamment de la Banque publique d'investissement (Bpifrance). La loi redéfinit également de façon plus précise les critères des subventions et les modalités des marchés publics.

La loi affirme aussi la reconnaissance des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) qui assurent au plan local la promotion et le développement de l'ESS. Regroupées au sein du Conseil National des CRESS (CNCRES), les chambres régionales assurent des missions de représentation, d'appui aux entreprises, de formation, d'observation et d'information.

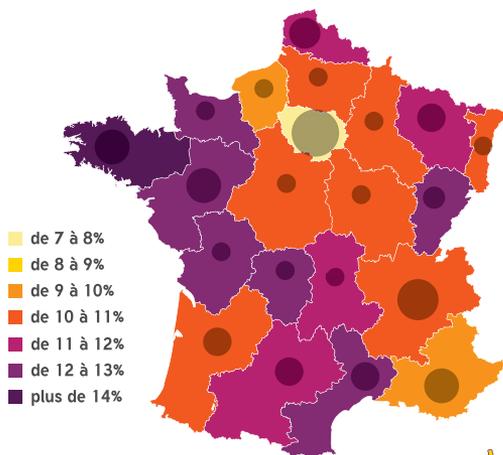
De nombreuses précisions sont également apportées aux statuts historiques de l'économie sociale et solidaire (association, mutuelle, coopérative, fondation), avec notamment la création des SCOP d'amorçage ainsi que des dispositions facilitant la transmission d'une entreprise à ses salariés.

LES CHIFFRES CLÉS

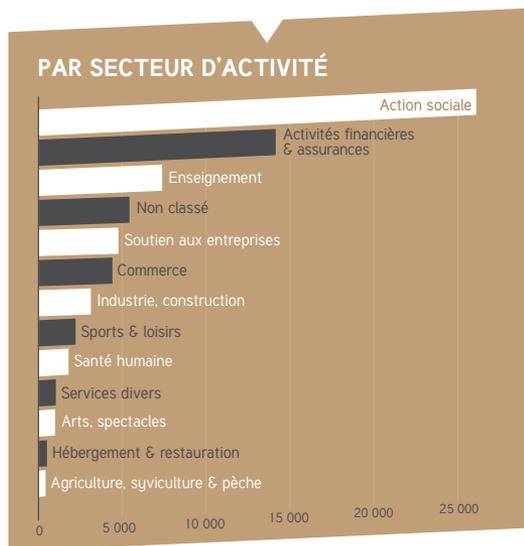
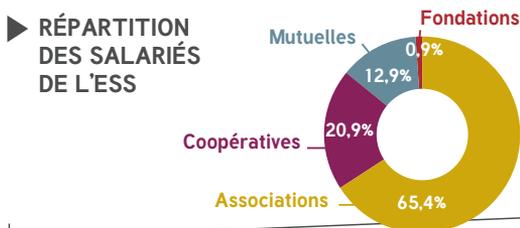
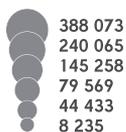
13% de l'emploi salarié
71 833 salariés
1,90 milliards d'euros de rémunérations brutes
7 007 établissements employeurs



POIDS DES EFFECTIFS DE L'ESS DANS L'ÉCONOMIE



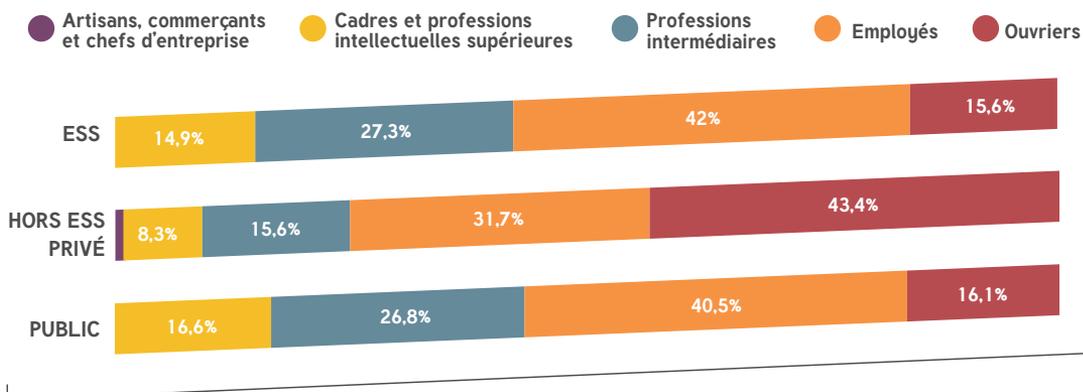
Effectifs salariés de l'ESS en 2012



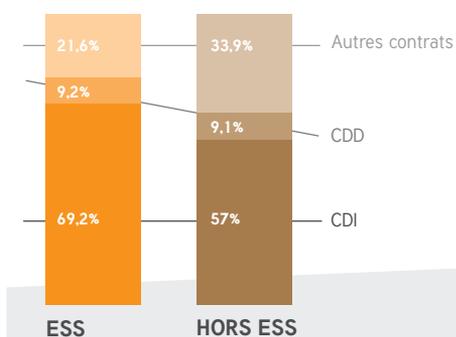
	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	FONDATIONS	TOTAL
Etablissements employeurs	5 509	1 228	250	20	7 007
Effectifs salariés au 31/12	46 949	14 980	9 251	653	71 833
Équivalents temps plein	40 375	13 310	8 384	543	62 612
Rémunérations brutes (en millions d'euros)	1 021€	473€	388€	14€	1 897€

Source des données : INSEE CLAP 2012
 Champ : Postes au 31/12 (hors intérimaires et postes annuels)
 Les non classés correspondent aux associations ne disposant pas de codes d'activités spécifiques (9499Z)

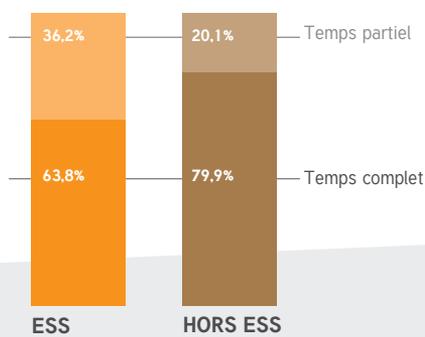
► RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES



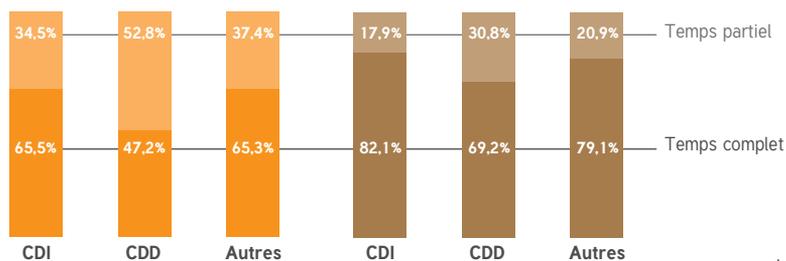
► TYPE DE CONTRAT



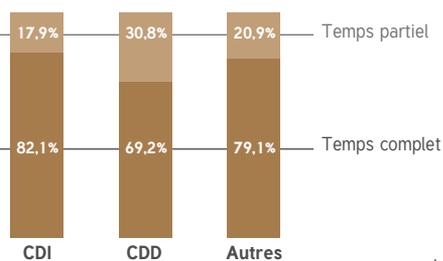
► PART DE L'EMPLOI À TEMPS COMPLET



► ESS

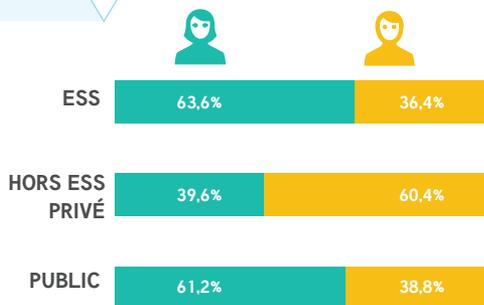
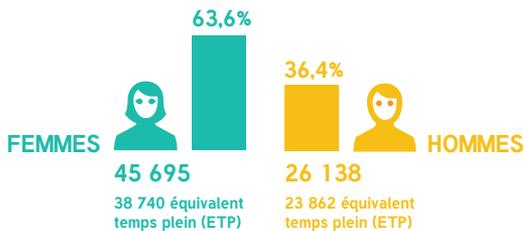


► HORS ESS

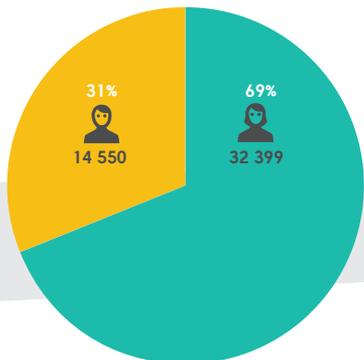




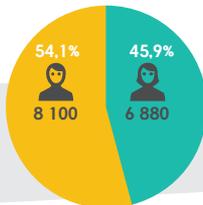
► RÉPARTITION DES SALARIÉS DE L'ESS



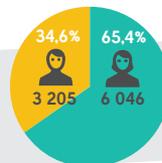
Associations
46 949 salariés



Coopératives
14 980 salariés



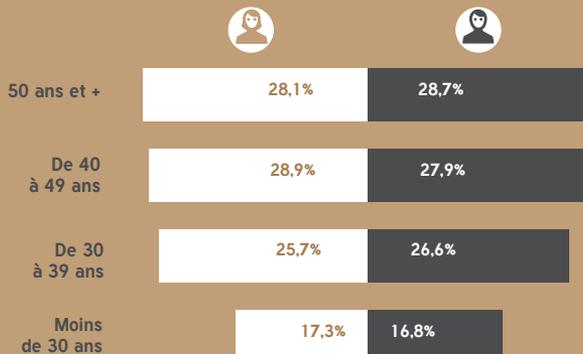
Mutuelles
9 251 salariés



Fondations
653 salariés



**PYRAMIDE DES ÂGES
DES SALARIÉS DE L'ESS**



► **POIDS DES FEMMES ET DES HOMMES DANS CHAQUE SECTEUR D'ACTIVITÉ**

Services divers



Sports et loisirs



Action sociale



Santé humaine



Enseignement



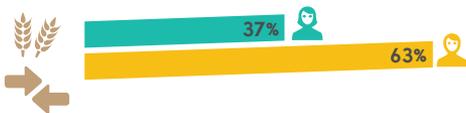
Activités financières et d'assurances



Soutien aux entreprises



Agriculture / Industrie / Construction / Commerce



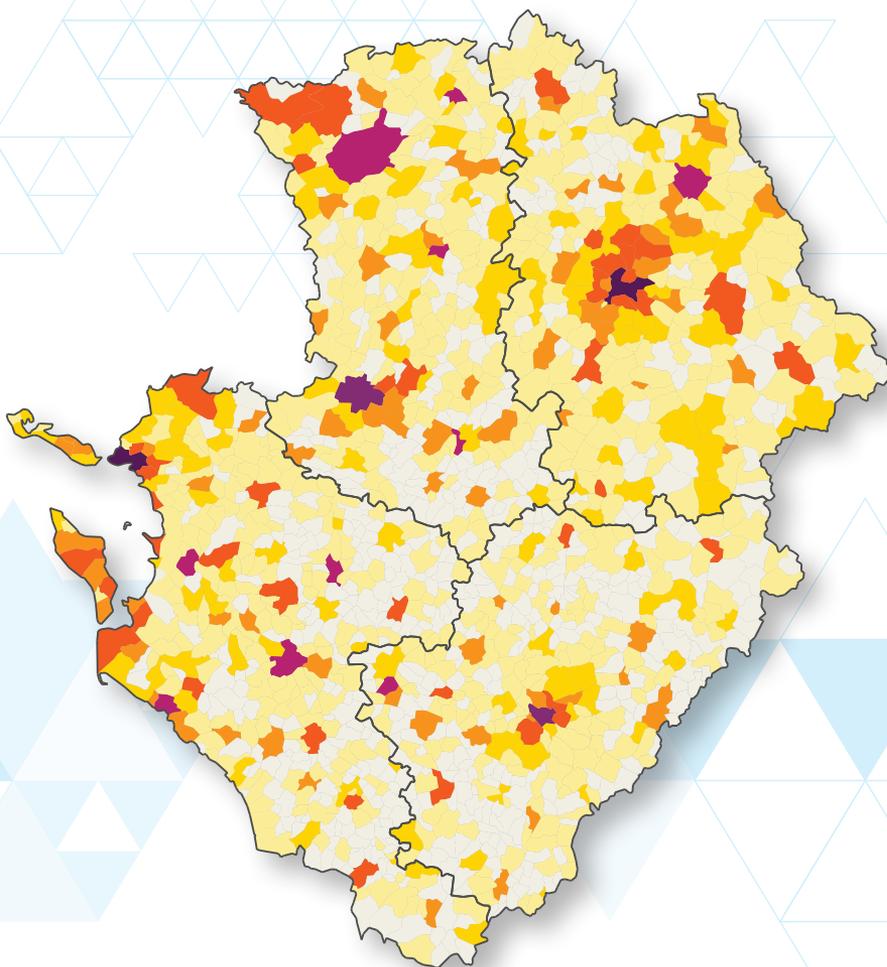
► **TOP 20 DES MÉTIERS DE L'ESS EN POITOU-CHARENTES**

Aides à domicile, aides ménager(ère)s, travailleur(se)s familiales	98,1%	1,9%
Ouvrier(ère)s non qualifié(e)s de type industriel	39,8%	60,2%
Secrétaires	96,1%	3,9%
Employé(e)s des services commerciaux de la banque	68,9%	31,1%
Employé(e)s des services techniques des banques et des assurances	71,9%	28,1%
Animateur(trice)s socioculturels et de loisirs	68,4%	31,6%
Agents de services hospitaliers	76,5%	23,5%
Personnel enseignant du secondaire et du supérieur	65,3%	34,7%
Aides-soignants	90,5%	9,5%
Employé(e)s des services comptables ou financiers	82,0%	18,0%
Aides médico-psychologiques	83,5%	16,5%
Autres employé(e)s administratif(ive)s	76,1%	23,9%
Cadres des services techniques des assurances	50,7%	49,3%
Employé(e)s de commerce	69,3%	30,7%
Cadres des services administratifs et financiers	48,9%	51,1%
Éducateur(trice)s spécialisé(e)s	70,7%	29,3%
Nettoyeur(se)s	60,2%	39,8%
Enseignant(e)s du primaire	87,6%	12,4%
Ouvrier(ère)s qualifié(e)s du bâtiment et des travaux publics	18,3%	81,7%
Moniteur(trice)s et éducateur(trice)s sportifs, sportifs professionnel(le)s	30,9%	69,1%

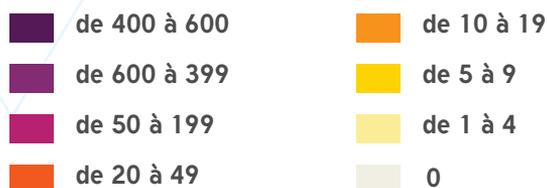
Source : INSEE DADS 2011
 Champ : Postes au 31/12 (hors intérimaires et postes annexes)
 Services divers : sont placés dans cette catégorie des secteurs employeurs qui ont de petits effectifs ou qui sont soumis à du secret statistique



► LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ESS EN POITOU-CHARENTES

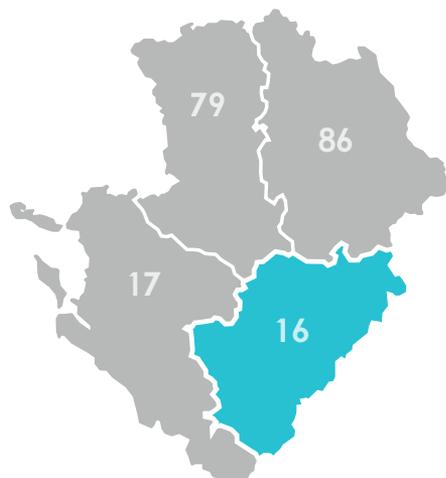


Nombre d'établissements de l'ESS par communes

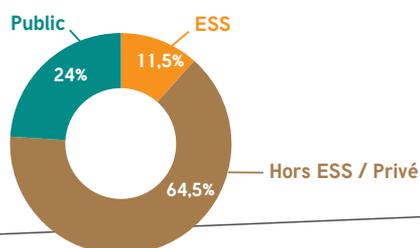


LES CHIFFRES CLÉS CHARENTE

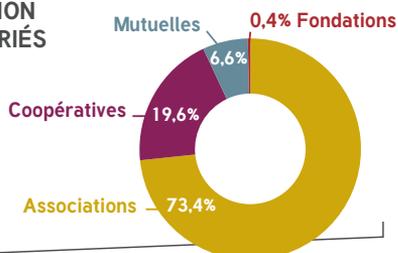
11,53% de l'emploi salarié
12 539 salariés
301 millions d'euros
 de rémunérations brutes
1 233 établissements employeurs



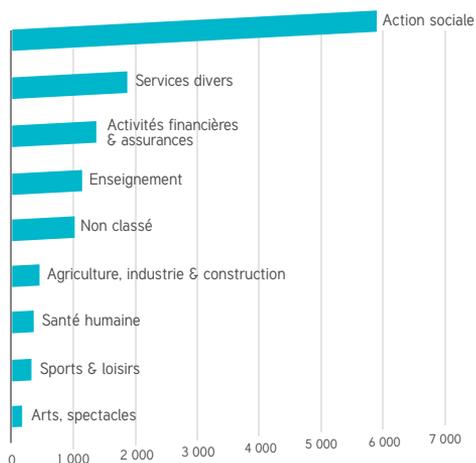
► RÉPARTITION DES SALARIÉS



► RÉPARTITION DES SALARIÉS DE L'ESS

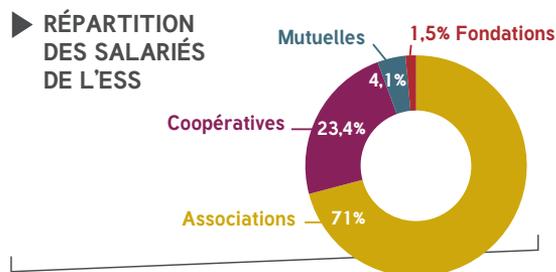
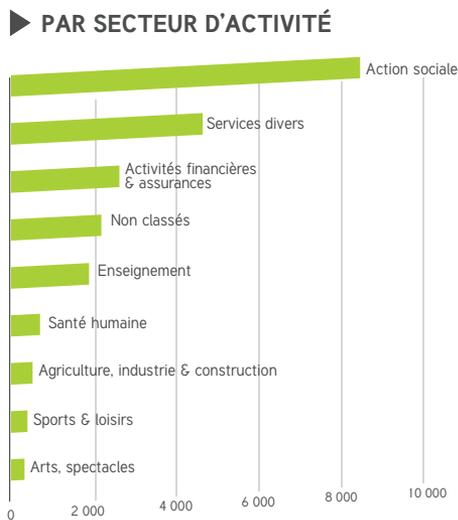
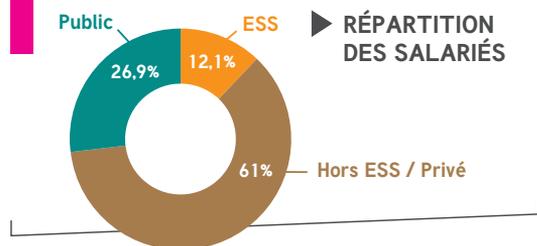
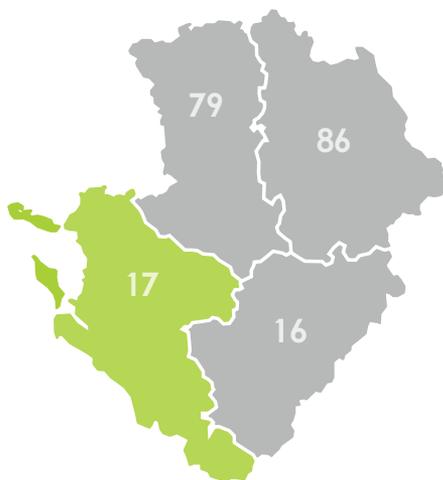


► PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



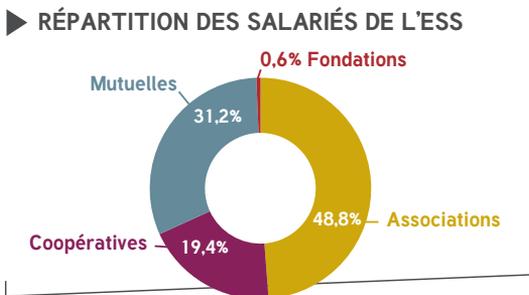
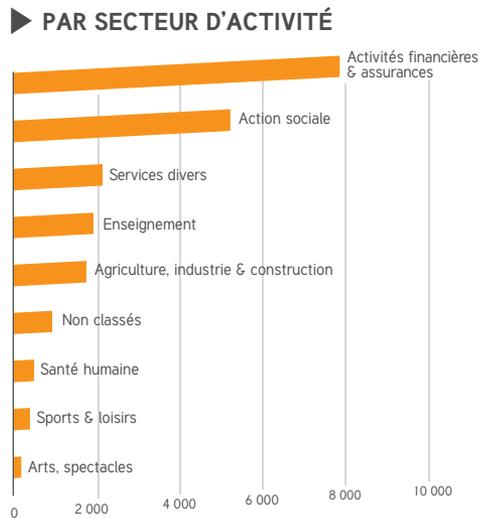
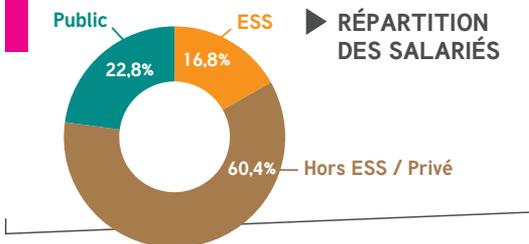
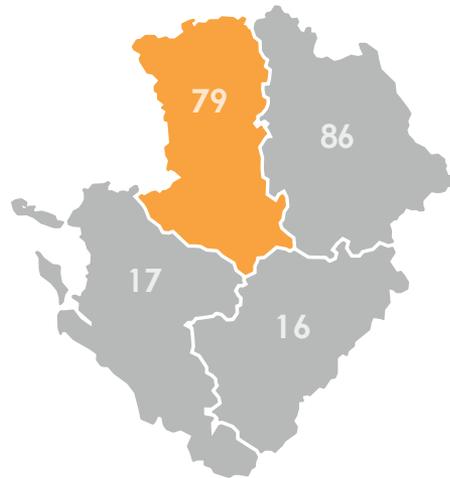
	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	FONDATIONS	TOTAL
Etablissements employeurs	938	238	54	3	1 233
Effectifs salariés au 31/12	9 202	2 460	833	44	12 539
Equivalents temps plein	7 596	2 224	741	33	10 594

LES CHIFFRES CLÉS CHARENTE-MARITIME



	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	FONDATIONS	TOTAL
Etablissements employeurs	1 797	419	84	9	2 309
Effectifs salariés au 31/12	15 160	5 008	878	327	21 373
Equivalents temps plein	13 232	4 300	800	266	18 598

LES CHIFFRES CLÉS DEUX-SÈVRES

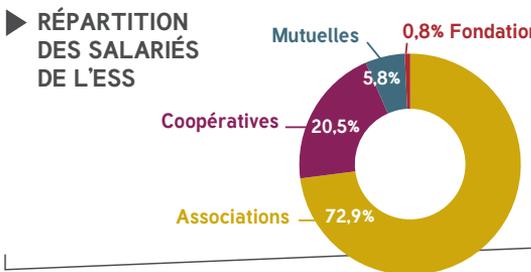
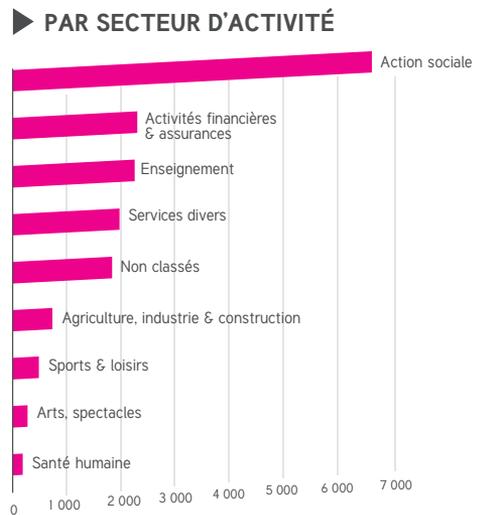
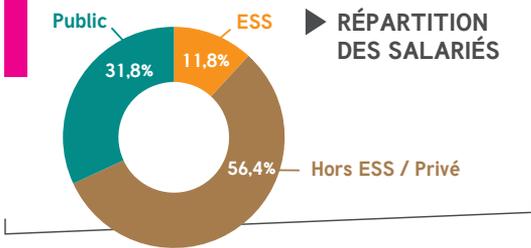
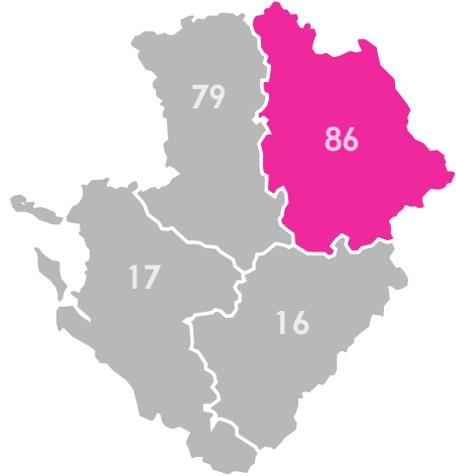


	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	FONDATIONS	TOTAL
Etablissements employeurs	1 211	284	54	3	1 552
Effectifs salariés au 31/12	10 261	S	6 565	S	16 826
Equivalents temps plein	8 961	S	5 969	S	14 930

S : secret statistique

LES CHIFFRES CLÉS VIENNE

11,8% de l'emploi salarié
16 898 salariés
417 millions d'euros
 de rémunérations brutes
1 913 établissements employeurs



	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	FONDATIONS	TOTAL
Etablissements employeurs	1 563	287	58	5	1 913
Effectifs salariés au 31/12	12 326	3 466	975	131	16 898
Equivalents temps plein	10 586	3 210	874	115	14 785

Source des données : INSEE CLAP 2012
 Champ : Postes au 31/12 (hors intérimaires et postes annexes)

► COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DU POITOU-CHARENTES

► COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRAND ANGOULÊME

	ESS	HORS ESS / PRIVÉ	PUBLIC	TOTAL
Etablissements employeurs	517	3 109	308	3 934
Effectifs salariés au 31/12	6 114	26 248	16 059	48 421
Equivalents temps plein	5 235	24 257	14 950	44 442
	ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES MUTUELLES FONDATIONS			
Etablissements employeurs	402	75	39	1
Effectifs salariés au 31/12	4 068	1 310	S	S
Equivalents temps plein	3 427	1 156	S	S

S : secret statistique

► COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

	ESS	HORS ESS / PRIVÉ	PUBLIC	TOTAL
Etablissements employeurs	563	3 250	348	4 161
Effectifs salariés au 31/12	11 985	31 029	13 878	56 892
Equivalents temps plein	10 581	27 524	12 884	50 989
	ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES MUTUELLES FONDATIONS			
Etablissements employeurs	444	74	43	2
Effectifs salariés au 31/12	4 058	S	6 531	S
Equivalents temps plein	3 462	S	5 936	S

S : secret statistique

► COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRAND POITIERS

	ESS	HORS ESS / PRIVÉ	PUBLIC	TOTAL
Etablissements employeurs	856	3 872	365	5 093
Effectifs salariés au 31/12	8 306	35 904	33 058	77 268
Equivalents temps plein	7 363	31 809	31 174	70 346
	ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES MUTUELLES FONDATIONS			
Etablissements employeurs	721	91	42	2
Effectifs salariés au 31/12	5 748	1 683	S	S
Equivalents temps plein	4 984	1 584	S	S

S : secret statistique

► COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

	ESS	HORS ESS / PRIVÉ	PUBLIC	TOTAL
Etablissements employeurs	672	5 726	350	6 748
Effectifs salariés au 31/12	6 747	39 516	19 908	66 171
Equivalents temps plein	5 719	35 562	18 291	59 572
	ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES MUTUELLES			
Etablissements employeurs	537	94		41
Effectifs salariés au 31/12	5 232	1 151		364
Equivalents temps plein	4 426	968		325

► COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS

	ESS	HORS ESS / PRIVÉ	PUBLIC	TOTAL
Etablissements employeurs	330	1 953	197	2 480
Effectifs salariés au 31/12	2 733	15 540	3 913	22 186
Equivalents temps plein	2 373	14 025	3 423	19 821
	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	
Etablissements employeurs	270	57	3	
Effectifs salariés au 31/12	2 128	593	12	
Equivalents temps plein	1 824	538	11	

► COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS CHÂTELLERAUDAIS

	ESS	HORS ESS / PRIVÉ	PUBLIC	TOTAL
Etablissements employeurs	180	1 341	124	1 645
Effectifs salariés au 31/12	1 613	12 432	4 145	18 190
Equivalents temps plein	1 496	11 204	3 894	16 594
	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	
Etablissements employeurs	146	27	7	
Effectifs salariés au 31/12	1 337	211	65	
Equivalents temps plein	1 249	192	55	

► COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE ROCHEFORT OcéAN

	ESS	HORS ESS / PRIVÉ	PUBLIC	TOTAL
Etablissements employeurs	235	1 745	158	2 138
Effectifs salariés au 31/12	2 068	10 174	4 471	16 713
Equivalents temps plein	1 756	9 276	4 196	15 228

	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	FONDATIONS
Etablissements employeurs	186	32	16	1
Effectifs salariés au 31/12	1 622	227	S	S
Equivalents temps plein	1 377	195	S	S

S : secret statistique

► COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE ROYAN ATLANTIQUE

	ESS	HORS ESS / PRIVÉ	PUBLIC	TOTAL
Etablissements employeurs	252	3 514	186	3 952
Effectifs salariés au 31/12	1 784	12 752	4 140	18 676
Equivalents temps plein	1 604	12 769	3 949	18 322
	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	FONDATIONS
Etablissements employeurs	186	53	8	5
Effectifs salariés au 31/12	934	567	S	S
Equivalents temps plein	868	498	S	S

S : secret statistique

► COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINTES

	ESS	HORS ESS / PRIVÉ	PUBLIC	TOTAL
Etablissements employeurs	258	1 963	202	2 423
Effectifs salariés au 31/12	3 056	10 627	7 098	20 781
Equivalents temps plein	2 627	9 355	6 847	18 829
	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	
Etablissements employeurs	206	38	14	
Effectifs salariés au 31/12	1 613	1 352	91	
Equivalents temps plein	1 378	1 165	84	

Source des données : INSEE CLAP 2012
Champ : Postes au 31/12 (hors intérimaires et postes annexes)

► MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE D'OBSERVATION DE L'ESS

Depuis juillet 2008, le périmètre statistique de l'ESS a été normalisé conjointement par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), le Conseil national des Chambres régionales de l'ESS (CNCRES) et l'expertise de la DIISES (Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale).

Il est constitué d'une série de codes juridiques regroupés en quatre familles :

- > Associations (associations lois 1901, 1908),
- > Coopératives (coopératives d'usagers, de production, multisociétaires, d'entreprises et coopératives bancaires),
- > Mutuelles (mutuelles de santé et prévoyance, mutuelles d'assurance),
- > Fondations.

De ces regroupements juridiques sont exclues certaines activités (via leur code APE – activité principale exercée) relatives aux administrations publiques et défense, sécurité sociale obligatoire (APE 84), organisations patronales et consulaires (APE 94.11Z), syndicats de salariés (APE 94.20Z), organisations religieuses (APE 94.91Z), organisations politiques (APE 94.92Z). L'utilisation de ce périmètre statistique offre une lecture cohérente et harmonisée entre territoires et au fil des années, tout en étant compatible avec d'autres sources de données.

L'observation des organisations de l'économie sociale et solidaire ayant, sous d'autres formes juridiques que celles incluses dans le périmètre d'observation de l'ESS, des activités d'insertion par l'activité économique, de commerce équitable, d'agriculture biologique, de finances solidaires, d'éco-construction, etc., relève de travaux complémentaires, ces activités n'étant pas identifiables comme telles dans la nomenclature d'activité française.

CHAMP

Le champ d'observation porte sur la France entière, DOM compris et sur les seules structures ayant une fonction d'employeur, c'est-à-dire celles qui ont déclaré au moins un contrat de travail dans l'année étudiée.

L'ESS fait partie de l'économie privée par opposition à l'économie publique. Son poids peut ainsi être rapporté à l'ensemble de l'économie ou à l'économie privée seule.

L'Observatoire régional de l'ESS met en cohérence et articule plusieurs sources de données :

- > Les données de l'INSEE,
- > Les données issues des réseaux et fédérations de l'ESS qui ne sont pas disponibles dans les données de la statistique publique,
- > Des données spécifiquement produites par les Observatoires de l'ESS.



Créée en 1993, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire est une association représentative et transversale qui réunit les acteurs de l'économie sociale et solidaire en Poitou-Charentes : mutuelles, associations, coopératives, fondations d'entreprises de l'ESS et syndicats d'employeurs de l'économie sociale. La CRESS Poitou-Charentes compte actuellement 65 adhérents.

Elle axe ses actions autour de trois grands objectifs :

- 1 Structurer et représenter l'économie sociale et solidaire.
- 2 Accompagner le développement des entreprises et filières de l'ESS.
- 3 Promouvoir et faire connaître l'ESS.

En dehors de ces missions, la CRESS a également vocation à :

- › Représenter ses membres auprès des pouvoirs publics et des instances de concertation.
- › Apporter un soutien à ses adhérents en valorisant leurs initiatives et en soutenant leur activité.
- › Animer des réflexions et des actions collectives autour d'enjeux sectoriels et transversaux.

L'adhésion à la CRESS est accessible à tous les acteurs de l'ESS, sur la base de deux critères :

- › Avoir un statut relevant de l'ESS : associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises sociales et solidaires.
- › Se revendiquer des valeurs de l'ESS et chercher à les mettre en pratique au quotidien.

Retrouvez toutes les informations sur www.cress-poitoucharentes.fr